

Résolution de M. Pierre Maudet: «Pour l'exercice déterminé de la force publique au quai des Forces-Motrices».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- une activité illégale liée au trafic et à la consommation de stupéfiants se développe de manière importante dans le périmètre du quai des Forces-Motrices;
- de petites «scènes ouvertes» de la drogue provenant de plusieurs endroits de la ville (Jardin anglais, Rues-Basses, locaux d'Artamis, etc.) se concentrent depuis quelques mois sur la place des Volontaires et ses alentours pour en faire une véritable plaque tournante publique du petit et moyen commerce de drogue;
- des mineurs se rendant dans ce périmètre pour des activités culturelles se voient proposer gratuitement des échantillons de stupéfiants;
- cette activité génère de nombreuses nuisances sonores diurnes et nocturnes, qu'elle entraîne des déprédations multiples et répétées sur des biens publics et privés (effractions diverses, automobiles et appartements fracturés, etc.) et qu'elle provoque une insécurité croissante auprès des habitants ainsi qu'après des commerçants, qui, en conséquence, voient une nette baisse de leur chiffre d'affaires;
- cette activité donne également lieu à des rixes entre dealers ainsi qu'à des agressions physiques à l'arme blanche sur la personne d'employés appartenant à des institutions environnantes (cas concret récent à la place des Lavandières);
- la maréchaussée, tant cantonale que municipale, intervient régulièrement dans ce périmètre sans pouvoir faire face à l'ampleur du phénomène, en raison du manque d'effectifs et de la rapidité avec laquelle les délinquants arrêtés sont relâchés;
- à défaut d'une présence soutenue des forces de l'ordre, les habitants et commerçants concernés font appel à des services de sécurité privés dans certains cas et songent pour d'autres à la création d'une «milice citoyenne»;
- ce faisant, le périmètre incriminé tend *de facto* à devenir une véritable zone de non-droit en plein centre-ville de Genève, laissant ses habitants et commerçants livrés à eux-mêmes face à un problème – celui d'une scène ouverte du commerce de la drogue – qui ne devrait pas être le leur;
- la Ville de Genève demeure attachée au respect du droit et que, à cet égard, elle ne saurait tolérer, par laxisme ou attentisme, l'émergence de no man's lands de la légalité sur son territoire,

le Conseil municipal, propriétaire du domaine public et à ce titre coresponsable de l'exercice de la force publique sur celui-ci:

1. Dénonce énergiquement l'état de fait actuel régnant dans le périmètre du quai des Forces-Motrices et l'insécurité que celui-ci a pour corollaire, et entend envoyer un message clair et déterminé dans ce sens aux habitants de ce quartier.

2. Invite le Conseil administratif à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble de son territoire et de ses activités.
3. Invite le Conseil administratif, en concertation avec les autorités cantonales, à déployer sans délai tous les moyens nécessaires – préventifs et répressifs – pour rétablir la sécurité dans la zone concernée.
4. Invite le Conseil administratif à intervenir auprès du procureur général pour qu'il fasse appliquer strictement les mesures légales de détention à l'endroit des contrevenants à la loi sur les stupéfiants, en particulier des dealers.
5. S'engage, avec le Conseil administratif et les autres instances concernées, à réfléchir à des solutions concrètes, durables et respectueuses de la politique de la drogue, dite des «quatre piliers» (prévention, traitement, répression, aide à la survie), de la Confédération, pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue.